

Questions orales

Dans ce cas, comment peut-il affirmer, comme il l'a fait hier à la Chambre, que «le dispositif était celui qui permettait le mieux d'assurer la protection de l'ambassade»? Comment la présence à l'extérieur de l'ambassade d'un seul gardien à l'emploi d'une agence privée peut-elle être considérée comme un dispositif de sécurité suffisant?

Le vice-premier ministre reconnaît-il la futilité de la déclaration du très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a dit: «Nous ne pouvons pas nous défendre contre ce genre d'attaque.» Le gouvernement a-t-il abandonné la partie?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Bien sûr que non, monsieur le Président. Le très honorable député sait que peu importe le dispositif de sécurité en place dans des circonstances données si quelqu'un réussit à avoir raison de ce dispositif, il faut logiquement conclure que les mesures prises étaient insuffisantes. Il y a déjà eu des incidents du même genre partout dans le monde, et ce malgré des dispositifs de sécurité beaucoup plus compliqués que ceux qui existent au Canada et dans des circonstances tout à fait différentes de celles qui existaient hier. Lorsqu'une attaque réussit, il faut se rendre à l'évidence. Il faut se demander si le dispositif en place était suffisant.

Quant à ce que le très honorable député a dit au sujet du fait qu'on ait jugé les dispositifs en place satisfaisants, je signale que les mesures de sécurité en vigueur à l'ambassade de Turquie ont été examinées très récemment, en l'occurrence le mois dernier. A ce moment-là, les porte-parole de l'ambassade s'étaient dits satisfaits des dispositifs de sécurité. Tout ce que nous pouvons supposer, c'est qu'en se disant satisfaits des dispositifs en place, les porte-parole de l'ambassade exprimaient l'opinion du gouvernement de la Turquie.

LA PROTECTION DES AMBASSADES—LE RAPPORT DE LA GRC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le solliciteur général a été quelque peu mesquin hier lorsqu'il s'est abaissé à critiquer l'ancien gouvernement libéral en défendant les mesures prises par son propre gouvernement pour protéger l'ambassade. A titre de préambule et pour prendre autant de temps que vous en avez accordé au vice-premier ministre, monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . je signale que le gouvernement libéral a légué à son successeur une mesure qui donne davantage de moyens pour maintenir l'ordre, en l'occurrence la Partie IV de la Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité. Dans le budget de 1984-1985, le gouvernement a présenté au Parlement un crédit de 14.1 millions de dollars pour améliorer les systèmes et les dispositifs de sécurité aux ambassades de pays étrangers. L'ancien solliciteur général, le député de York-Centre, avait demandé à la GRC de lui présenter un rapport à ce sujet. Il ne l'a jamais reçu, contrairement à ce qu'a affirmé le solliciteur général actuel, mais le nouveau gouvernement l'a reçu dès son accession au pouvoir. Ce rapport recommandait d'améliorer les mesures de protection physique dans les ambassades situées à Ottawa. Étant donné cette recommandation, pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien fait?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il ne faudrait pas que l'esprit de parti entre en jeu dans nos échanges d'hier et

d'aujourd'hui vu la nature de l'incident qui s'est produit hier et qui représente quelque chose de tout à fait nouveau pour le Canada.

Quant au rapport mentionné par le très honorable député, il a été présenté en juin dernier et le gouvernement y a donné suite.

Quand j'ai répondu à sa première question, je lui ai dit que les dispositifs de sécurité à l'ambassade de Turquie avait été examinés le mois dernier. C'est à propos des résultats de cet examen que les porte-parole de l'ambassade se sont dits satisfaits.

• (1420)

Je répète cependant que, même si les événements d'hier sont tout à fait tragiques, dès que quelqu'un a raison des dispositifs de sécurité en place quelque part, peu importe leur complexité, on doit se demander si ces dispositifs étaient suffisants. On est maintenant en train de faire une enquête approfondie sur ce qui s'est passé hier et sur la meilleure façon d'assurer la sécurité de toutes les ambassades situées au Canada à l'avenir.

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai noté l'observation du vice-premier ministre sur l'aspect politiquement non sectaire des mesures de sécurité. C'est l'attitude qui aurait prévalu à la Chambre si le solliciteur général n'avait pas décidé de donner ce ton-là au débat, de nier toute responsabilité de son gouvernement et de rejeter le blâme sur le gouvernement précédent. Je le dis carrément au vice-premier ministre, le gouvernement actuel n'a pas agi assez rapidement pour donner suite au rapport et utiliser les fonds qu'il avait à sa disposition. L'attaque d'hier aurait dû être prévue à la lumière des incidents précédents où l'ambassade turque était en cause. Il est évident que les terroristes se sont emparés de l'ambassade trop rapidement et trop facilement.

Voici donc la question que je pose au vice-premier ministre: le gouvernement a-t-il manqué de donner suite aux mesures précises que la GRC recommande dans le rapport en question pour mieux protéger l'ambassade turque et d'autres ambassades? Et si des mesures ont été prises, quand l'ont-elles été? Le vice-premier ministre parle d'il y a un mois. J'aimerais avoir une réponse un peu plus précise sur l'ensemble du rapport.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le très honorable député n'obtiendra pas de détails précis de ce rapport. Il sait parfaitement bien qu'il serait préjudiciable et contraire aux intérêts de la sécurité même . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): La sécurité va s'améliorer si nous obtenons des réponses franches.

M. Nielsen: . . . d'en discuter en détail sur le parquet de la Chambre des communes. J'ai répété deux fois, en réponse aux questions du très honorable représentant, que l'examen du niveau de sécurité à l'ambassade turque a été fait pas plus tard que le mois dernier, alors que les mesures de sécurité ont été accrues. Peu importe le niveau de la sécurité, l'ambassade turque a dit en être satisfaite. Le très honorable député ne peut certainement pas nous demander de ne pas considérer les vues de l'ambassade turque comme celles du gouvernement turc.